



ATHLETIC
CLUB
FRIVILLE

ATHLÉ
FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ATHLÉTISME

FORMULAIRE 2026/2027

Remplir en lettres capitales et cocher les cases

Licence N° : _____ ☐ Renouvellement ☐ Création ☐ Adhésion ☐ Certificat médical

NOM : _____ Nom de naissance : _____

Prénom : _____ Sexe : F ☐ M ☐ Date de naissance : _____

Lieu de naissance : _____ Pays de naissance : _____

(L'athlète de nationalité étrangère ayant réalisé une performance de niveau équivalent ou supérieur à IB dans les 12 derniers mois doit obligatoirement le signaler afin que la FFA puisse formuler une demande d'autorisation auprès de la Fédération du pays d'origine)

Adresse complète : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

E.mail (obligatoire) : _____

Si mineur, E.mail du représentant légal : _____

N° Téléphone (portable) de l'athlète : _____

Si mineur, téléphone portable : Mère _____ Père _____

Type de licence ☐ Licence Athlé compétition ☐ Licence Athlé santé ☐ Licence Athlé Running

Choisie : ☐ Licence Athlé découverte ☐ Licence Athlé entreprise ☐ Licence Athlé Encadrement

☐ Cotisation au club (20 €)

Conditions relatives à la prévention de la santé des mineurs :

Pour la prise d'une 1^{ère} licence ou le renouvellement de la licence d'un mineur, le représentant légal atteste avoir rempli, conjointement avec le sportif mineur, le formulaire en ligne relatif à l'état de santé du sportif mineur et atteste avoir répondu « non » à l'ensemble des questions. A défaut le représentant légal est tenu de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme

Prélèvement sanguin pour les athlètes mineurs/autorisation hospitalisation :

- Conformément à l'article R.232-45 du Code du sport, dans le cadre de la lutte contre le dopage, je soussigné, _____ en ma qualité de père ou mère ou représentant légal de l'enfant _____ autorise la réalisation de prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement de sang.
- En ma qualité de père ou mère ou représentant légal de l'enfant _____ autorise l'hospitalisation de mon enfant en cas de nécessité médicale.

« Engagements sportifs et participation aux compétitions à partir des benjamins »

S'engager dans un club d'athlétisme implique de participer activement à la vie sportive du club. Pour les catégories **Benjamins, Minimes et cadets**, chaque licencié s'engage à :

- Participer à au moins 3 compétitions officielles dans la saison
- Prendre part obligatoirement aux Championnats Départementaux et régionaux
- Participer aux compétitions Equip'Athlé (printemps et automne)

Ces engagements permettent au club de constituer des équipes complètes, de progresser collectivement et de représenter efficacement le territoire lors des compétitions officielles.

Assurances :

La Fédération Française d'Athlétisme propose, par l'intermédiaire de MAIF, assureur :

- **Aux Clubs** : une assurance Responsabilité Civile garantissant la responsabilité du Club et du licencié au prix de 0.26 € TTC (inclus dans le coût de la licence). Un club peut refuser le bénéfice de cette assurance proposée par la fédération, il doit alors fournir une attestation d'assurance prouvant qu'il répond aux obligations de la loi (article L321-1 du Code du Sport).
- **Aux licenciés** : une assurance individuelle Accident de base et Assistance, couvrant les dommages corporels auxquels peut les exposer la pratique de l'Athlétisme, au prix de 0.70 € TTC (inclus dans le coût de la licence)

- ☐ **J'accepte l'assurance Individuelle Accident et Assistance proposée**
ou
☐ **Je refuse l'assurance Individuelle Accident et Assistance proposée et reconnait avoir été informé des risques encourus lors de la pratique de l'Athlétisme pouvant porter atteinte à mon intégrité physique.**

Le soussigné s'engage à respecter les statuts et règlements de la Fédération Française d'athlétisme et ceux de la Fédération Internationale d'Athlétisme

Droit à l'image :

Je soussigné autorise le Club à utiliser son image sur tout support destiné à la promotion des activités du Club, à l'exclusion de toute utilisation à titre commercial. Cette autorisation est donnée à titre gracieux pour une durée de 4 ans et pour la France.

- ☐ **J'accepte l'utilisation de mon image** ☐ **Je refuse l'utilisation de mon image**

Loi informatique et libertés (loi du 6 Janvier 1978) :

Le soussigné est informé du fait que des données à caractère personnel le concernant seront collectées et traitées informatiquement par le Club ainsi que par la FFA. Ces données seront stockées sur le SI-FFA et pourront être publiées sur le site internet de la FFA (fiche athlète). Le soussigné est informé de son droit d'accès, de communication et de rectification, en cas d'inexactitude avérée, sur les données le concernant ainsi que son droit de s'opposer au traitement et/ou à la publication de ses données pour des motifs légitimes. A cet effet, il suffit d'adresser un courrier électronique à l'adresse suivante : cil@athle.fr. Par ailleurs, ces données peuvent être cédées à des partenaires commerciaux.

- ☐ **J'accepte la transmission des informations** ☐ **Je refuse la transmission des informations**

Autorisation de transport (pour les mineurs) :

A l'occasion des déplacements de l'Association l'ATHLETIC CLUB FRIVILLE, il a été convenu ce qui suit :

Je soussigné : Nom/prénom de la mère, père ou représentant légal

- ☐ 1 - Autorise l'association à organiser le transport de celui-ci par les animateurs ou les parents bénévoles
☐ 2 - N'autorise pas l'association à organiser le transport de celui-ci par les animateurs ou les parents bénévoles.

Date et signature du licencié :

(des parents ou du représentant légal si le licencié est mineur)